

Vers une épreuve française...

Dans une zone euro en labeur, les difficultés que connaissent plusieurs pays se situent dans une conjoncture rude pour l'ensemble du monde occidental. Celle-ci résulte de politiques économiques et monétaires erronées conduites aux Usa comme sur le vieux continent. Américains et Anglais ne cessent de sermonner la zone euro et sa crise (sa balance extérieure équilibrée contraste cependant avec les déficits de ces deux pays). Il est vrai que la Commission européenne et la BCE — ainsi que le FMI et la troïka — ont commencé par préconiser des politiques draconiennes, largement irréalistes. Elles tenaient insuffisamment compte de l'état des patients, du fait que les mesures (hausse d'impôt, coupes dans les budgets) risquaient d'aggraver des récessions déjà amorcées. Après avoir laissé se combiner défaillances bancaires et déficits publics, on en vient à des visions plus réalistes ; les deux Mario, Draghi et Monti, y auront contribué non seulement par leurs avis mais par les mesures prises tant à Francfort qu'à Rome.

On admet désormais que, dès lors qu'un pays s'est engagé, par des procédures démocratiques, dans des politiques vigoureuses et adaptées, les aides peuvent lui être apportées en admettant une certaine souplesse quant aux performances budgétaires. On a même entendu le FMI conseiller à l'Espagne de ralentir le rythme d'assainissement de ses finances publiques. L'Allemagne, pour sa part, ne doit-elle pas veiller à ce que des marchés où elle exporte ne s'effondrent pas ?

La Cour de Karlsruhe ayant donné son feu vert, le mécanisme européen de stabilité (Mes), doté de 700 milliards, va pouvoir être définitivement mis en place. Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Europe devrait entrer en vigueur le 1er janvier prochain (il est vraisemblable que d'ici là 12 des 17 membres de la zone euro l'auront approuvé). Il prévoit que les décisions resteront prises au niveau des gouvernements, la Commission suivant leur mise en œuvre. La combinaison d'attitudes plus réalistes et de mécanismes puissants (Mes et interventions de la BCE) permet d'espérer que la zone euro vient de franchir un cap.

Reste que, pour réaliser une « fédération d'états-nations » — corollaire d'une monnaie commune — les difficultés demeurent sérieuses. Il a certes, été mis un terme à des conflits qui, en Irlande ou en Bosnie, mêlaient antagonismes nationaux et convictions religieuses. On peut aussi se féliciter des multiples rapprochements entre Européens qui ont eu lieu. Sous des formes diverses un état social s'est imposé en Europe. Mais il restera ardu d'organiser un continent où les conceptions de l'état des Allemands, des Anglais et des Français, par exemple, restent si différentes. L'Allemagne se souvient des dangers mortels du pouvoir absolu : son exécutif doit être respectueux du Parlement et de la Cour de Justice. Les Britanniques entendent que l'état respecte les libertés individuelles et que la City conserve l'usage des nombreuses facilités internationales qu'elle s'est forgée. Les Français, fussent-ils de gauche, ne sont pas parvenus à se débarrasser d'un pouvoir redevenu monarchique et qui, notamment, gère souvent les affaires européennes en se coupant des citoyens.

Que les gouvernants, jaloux de leurs pouvoirs, nomment à Bruxelles des personnalités de second plan ne facilite pas les choses : celles-ci ne sont pas en position de faire des propositions entraînant. Au demeurant, la vie politique est restée très nationale comme les campagnes électorales françaises de 2012 l'ont confirmé ; l'Europe n'est guère poussée par un courant démocratique à s'organiser sans délai car elle ne se sent plus menacée militairement. Cependant, Angela Merkel, en novembre 2011, devant le congrès de son parti a déclaré : « en 1950, un homme sur cinq dans le monde était un Européen. Aujourd'hui c'est un sur quatorze et demain ce sera encore moins, l'Europe n'est pas un choix, c'est une nécessité. La mission de notre génération est maintenant de compléter l'union économique et monétaire et de créer, petit à petit, une union politique. »

L'économie française, comme la zone euro, stagne et la prévision de croissance de 0,8 % sur laquelle est assis le budget paraît trop élevée au panel de *The Economist* (qui table sur + 0,4 %) ainsi qu'à de nombreux conjoncturistes français, alors que les enquêtes sur le climat des affaires ne portent pas à l'optimisme. Certes, la France ne sera pas jugée avec la sévérité dont a souffert la Grèce ; on reconnaîtra au nouveau gouvernement d'avoir repris l'objectif

de son prédécesseur (déficit de 3 % du Pib en 2013) et son soutien au dernier traité européen. On admettra que, pour la majorité des Français, les querelles idéologiques ne sont plus de mise. Mais on ne peut oublier que la dette publique va atteindre 90 % du Pib, que les dépenses collectives absorbent « 56 % de la richesse nationale, au premier rang des grands pays, 10 points au-dessus de l'Allemagne. » (Cour des Comptes), « qu'il n'y a pas de clarté sur la sélection des dépenses qu'il faudra sacrifier » (Pisani-Ferry) et que l'augmentation de 60 000 du nombre des enseignants est en contradiction avec les recommandations de la Cour des Comptes. Est rappelé, aussi, le très fort déficit de notre balance commerciale (1 000 € par Français et par an) et le manque de compétitivité de trop de nos entreprises.

Dès lors, *The Economist* du 6 octobre 2012, souvent sévère il est vrai à l'égard de notre pays, avance son pronostic : « The shock is yet to come ». Il semble bien, en tout cas, que nos concitoyens se demandent si le concept typiquement français d'État-providence ne mérite pas un sérieux « contrôle technique ». Si une bonne protection sociale doit être conservée, les défauts de notre système éducatif (formation professionnelle comprise) qui ne parvient pas à former tant de jeunes doivent être corrigés et nos modes de gestion révisés : « toutes les administrations publiques devraient contribuer » à la réduction des dépenses publiques laquelle « appelle une nouvelle démarche de rénovation et de modernisation de l'action publique » (Cour des Comptes), Lolf et RGPP ayant été des quasi-échecs.

rencontres et travaux

nouveaux membres

Jacques Henri David, école Polytechnique, IEP et Ensaë, a exercé, de 1967 à 1985, diverses responsabilités dans l'administration, dont celles de directeur de Cabinet de René Monory, ministre de l'Economie et des Finances, et de secrétaire général du conseil national du Crédit à la Banque de France. Puis il a eu des responsabilités chez Saint-Gobain, à la Compagnie Générale des Eaux et à Sofaris. Il est fondateur d'Acxior Corporate Finance.

déjeuner-débat

Le 14 septembre, avec **Sylvie Goulard**, le déjeuner-débat a eu pour thème « un point sur l'Europe » avec des remarques pertinentes sur la structure de gouvernance de l'Europe vis-à-vis de la démocratie, sur la gouvernance de l'euro, et bien entendu, sur l'impact de la crise au sein des différents pays. Enfin l'intervenant a évoqué les risques pour l'avenir en ciblant très nettement « le changement climatique », « le délabrement des outils de défense » et « l'éducation » (particulièrement en France !).

Le 2 octobre l'invitée a été **Caroline Le Moign**, du centre d'Analyse stratégique, (ex-commissariat au Plan) auteur d'un rapport sur le thème des paradis fiscaux.

Les [comptes rendus](#) des déjeuners de Contrat-social sont [en ligne](#) sur notre site internet.

documents de travail

note de conjoncture

Voir [l'éditorial](#) de la présente lettre.

extraits

Au cours du trimestre écoulé les [extraits](#) des livres ou articles de revue suivants ont été diffusés aux [membres](#) de Contrat-social :

Hubert Vedrine, *Dans la mêlée mondiale*, Fayard 2012, L'ouvrage en question est un amalgame d'articles parus dans divers supports au cours des dernières années. Les déclarations de l'auteur ne sont pas classées par thèmes et comportent des redites. Certains textes sont la reproduction d'interviews.

La situation et les perspectives des finances publiques, rapport de la Cour des Comptes, juillet 2012, 255 pages — Le rapport souffre, comme les préconisations du FMI et de l'Europe, d'une prise en compte insuffisante du contexte économique et sociétal, du cycle. Prescriptions

de spécialistes qui veulent, à tout prix et vite, retrouver les équilibres comptables qui leur sont chers à juste titre. Il faut sans doute, comme le disent avec force, dans un excellent article du *Monde* du 18 août, Philippe Aghion et Jacques de la Rosière (« les objectifs budgétaires doivent tenir compte de la conjoncture économique ») exiger que le pays trop endetté s'engage réellement dans des réformes capables de réduire les déficits structurels mais convenir avec lui d'un programme réaliste, évitant notamment qu'une croissance plus faible conduise obligatoirement à un relèvement des impôts qui risque d'accentuer la récession. Question très actuelle.

Pascal Perrineau, *Le Pessimisme français : nature et racines*, Au moment où la France semble bien morose, on sera peut-être ragaillardi par ces extraits d'un livre dont l'auteur oppose le pessimisme collectif à la confiance que nos concitoyens ont en eux-mêmes, thème développé depuis fort longtemps par la Cofremca de notre ami Alain de Vulpien

Pascal Lamy, « L'Avenir de l'Europe dans la nouvelle économie monde », *Notre Europe*, novembre 2011. Inutile de présenter l'auteur ; ses propos nous ont paru dignes d'être communiqués.

Alain Chouet, *Syrie*, article d'un ex-dirigeant de DGSE qui apporte une opinion peu médiatique et politiquement correcte sur ce qui se passe actuellement en Syrie. Nous ne pouvons garantir son contenu mais, après avoir pris l'avis de membres de notre « bureau », il a paru utile de le diffuser

Le financement des syndicats : deux articles récents de la revue *Commentaire*. Au moment où les grandes messes syndicats-gouvernement ont repris leur cours on peut se demander, après avoir lu ces articles (et maints autres) si ces concertations ont un sens. En tout cas il est frappant que ce soit au beau milieu de ces échanges que François Chérèque, dont nous avons apprécié la franchise lorsque nous l'avions invité à déjeuner, ait démissionné de ses fonctions.

À quoi servent les paradis fiscaux ? *Le Journal de l'École de Paris du management*, novembre-décembre 2011. Extraits diffusés par Didier Bressard pour compléter l'information sur les centres off-shore, en prévision du déjeuner du 2 octobre dont l'invitée a été Caroline Le Moign, du centre d'Analyse stratégique, (ex-commissariat au Plan) auteur d'un rapport sur ce thème.

Alain Fabre, *Le retour de l'Italie en Europe*, fondation Robert-Schuman, et **Philippe Aghion et Jacques de Larosière**, « Les objectifs budgétaires doivent aussi tenir compte de la conjoncture », *Le Monde*, 18 août 2012. Laborieusement mais réellement une gestion plus sérieuse de l'économie des pays de la zone euro avance. Deux courts textes vont dans ce sens. Le premier, sur l'Italie, est constitué d'extraits d'une étude d'un très bon collaborateur de la fondation Robert-Schuman. L'autre est le texte intégral d'un article paru au mois d'août et qui a pu échapper à certains.

Jean-Marc Jancovici, « Les limites énergétiques de la croissance », *Le Débat*, septembre 2012. L'auteur est consultant spécialisé dans les problèmes de l'énergie. Il précise que le lien énergie-économie conduit à une croissance nulle pour les cinq ans à venir en France et en Europe. En France une croissance nulle plutôt que celle qui sous-tend le programme de François Hollande (qui a établi ses engagements sur une croissance cumulée de l'ordre de 10 % sur la période 2012-2017), c'est 100 milliards de moins de recettes fiscales et sociales, alors que dans ce genre de contexte les dépenses augmentent (chômage, aide sociale, etc.).

Copie d'un message adressé à **Michel Godet** à propos de son livre *La France des bonnes nouvelles*, préface de Michel Rocard, Odile Jacob, 2012. Livre qui décrit de nombreuses actions qui, dans des domaines très divers, ont cherché et réussi à intégrer à la société des personnes qui, autrement, en auraient été exclues, et cela sans faire appel à la subvention ou l'aide publique. Comme le dit le président de Contrat-social, Jean-Marc Daniel : « dans le secteur privé, le plus souvent, moins l'État s'en mêle, mieux cela marche ». C'est un thème cher aux membres de Contrat-social.

livre

Gilles Brac de la Perrière nous a fait partager son action, publique et privée, grâce au livre qu'il a publié sous le titre *Un Lyonnais à Paris*. On y retrouve, entre autres, les premiers pas de la Sofaris, intégré dans Oséo dont on parle beaucoup aujourd'hui.

accompagnement

L'association d'Aide pénale

L'accompagnement tel que le pratique l'association d'Aide pénale (AAPé)

Le contrôle judiciaire, institué par une loi de 1970, est une mesure intermédiaire entre la liberté et la détention provisoire. Elle est prise par un magistrat à l'égard d'une personne dont

l'affaire est en cours d'examen ou en attente de jugement. Elle impose à cette personne des obligations définies par une ordonnance. Lorsque ce contrôle est confié à une association, il vise à mettre en place, le temps que dure la confrontation de la personne avec la justice, un accompagnement individualisé. Au cours d'entretiens réguliers, la construction d'un projet de vie est recherchée, incluant le respect des obligations, afin de favoriser une meilleure insertion dans la société et réduire le risque de récidive. Le contrôleur rend compte périodiquement de la situation au juge d'instruction. Si audience de jugement il y a, un rapport de synthèse permettra de bien mieux connaître la personne qui comparaît et de mesurer son éventuelle évolution.

À l'AAPé, le contrôleur favorise, au-delà du contrôle, une rencontre : offrir les conditions d'une confiance suffisante et réciproque, préciser le cadre de l'échange et le tenir, accepter la confrontation, reconnaître et développer la capacité des personnes à agir de façon autonome, recherche active pour chacun d'un « mieux » toujours possible... Proposée, postulée, encouragée la liberté des justiciables doit être vérifiée dans la durée pour être attestée ou infirmée. La volonté et la capacité d'accompagner de l'AAPé se développent avec le relais d'un réseau de partenaires institutionnels, associatifs, sociaux, sanitaires qui cherche à développer, au cœur de la justice, le souci de la loi et le souci de l'humain. Ce travail en face à face exige d'organiser en interne des échanges entre praticiens tant pour la conduite des entretiens que pour leur traduction en écrits.

La médiation pénale, instituée par une loi de 1993 et inscrite dans le code de procédure pénale (article 41-1 et 2), permet au procureur de la République, dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites, de proposer aux parties de trouver une solution à leur conflit avec l'aide de médiateurs. En pratique, le procureur oriente vers la médiation des affaires pénales lorsque les personnes continuent à être en relation (lien de parentalité ou de voisinage...).

C'est une mesure judiciaire originale, au cours de laquelle, les personnes tentent de se réunir et de trouver un accord, et non pas de s'opposer. Les objectifs de la médiation visent à établir des liens ou rétablir des liens différents de ce qu'ils ont été auparavant. Les médiateurs ont un rôle de catalyseur, rétablissant une communication qui s'est enlisée, cherchant à aider les personnes à mettre en place une nouvelle manière d'être ou d'agir pour chacune d'elle individuellement et dans leur relation commune.

C'est certainement l'activité parmi toutes celles liées au traitement de la délinquance qui permet à l'association de solliciter, comme écrit à l'article 2 de ses statuts « la plus grande participation possible des personnes concernées ». À l'AAPé, la spécificité des médiateurs est de travailler en binôme, posture qui ouvre assez naturellement au travail de réflexion sur la pratique.

La réparation pénale des mineurs. La loi de 4 janvier 1993 portant réforme de la procédure pénale a inséré dans l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante un article 12-1 qui permet au magistrat de prononcer à l'égard du mineur, auteur d'une infraction, une mesure de réparation pénale. Cette mesure éducative peut être prononcée à tous les stades de la procédure (de l'alternative aux poursuites jusqu'à l'audience du tribunal pour enfants). La première étape comprend plusieurs entretiens à portée éducative avec le jeune en vue de favoriser sa compréhension de l'infraction et d'évaluer avec lui les capacités susceptibles de manifester sa volonté de réparer, en impliquant les titulaires de l'autorité parentale. Cette démarche de réflexion aboutit à un engagement du mineur à réaliser une activité le plus souvent au bénéfice de la collectivité (elle peut aussi revêtir la forme d'une réparation directe à l'égard de la victime), choisie en fonction de l'infraction et de la maturité du jeune. Cette action le remet à une place positive dans la société et peut aussi lui faire découvrir, à travers une institution ou une association, à la fois des réalités sociales et des formes d'engagement. Le bilan réalisé par le tuteur qui a accueilli le jeune sera intégré par l'éducateur de l'AAPé qui rédige le rapport destiné au magistrat.

Perspectives 2012. Bien que ses compétences soient reconnues au sein de la juridiction parisienne, l'AAPé continuera à défendre et à promouvoir ces mesures qui demeurent pertinentes, à la fois par la qualité de ses prestations et un souci encore plus marqué de communication envers les magistrats et la juridiction. Il faut bien reconnaître que l'intérêt pour ces dispositifs est parfois méconnu tant de certains magistrats que des avocats ; leur utilisation dépend souvent de convictions et d'appréciations toutes personnelles. À l'avenir l'association continuera à être très attentive aux sollicitations du parquet de Paris. En effet, depuis ces dernières années, c'est à son initiative que des réponses nouvelles se mettent en place, comme par exemple les actions collectives avec la préfecture de police de Paris à partir de 2011 qui concernent les jeunes auteurs d'infractions sur des agents d'autorité ou encore les stages de responsabilisation parentale dont la convention prend effet à l'automne 2012.

Les acteurs de l'AAPé. Depuis sa création en 1978, l'AAPé a été l'une des toutes premières associations à apporter son concours au fonctionnement de la justice ; depuis le partenariat de la justice avec le secteur associatif n'a cessé de croître, notamment pour les mesures judiciaires en amont du jugement, l'association considère que l'engagement bénévole et durable de personnes expérimentées et disponibles, formées et encadrées, apporte un dynamisme essentiel à son projet. Dans le même temps, l'AAPé a recruté en fonction de ses besoins et de ses responsabilités des professionnels salariés issus de formations du secteur social et des sciences humaines. En 2012, les équipes intervenant auprès du public sont composées de 60 bénévoles et de 14 salariés. Cette mixité des équipes caractérise vraiment la pratique de toutes les activités. L'ambition d'une justice qui vise autant la réconciliation

que la sanction nécessite l'implication des citoyens concernés en tant que tels par des problèmes de société. Ils ont la capacité d'intervenir directement auprès du public des justiciables. Leur place n'est pas seulement dans les conseils d'administration. Et ce ne sont pas les temps de pénurie budgétaire qui donnent à penser qu'il faille renoncer à cette complémentarité. Jamais par exemple les moyens alloués par les frais de justice pour la médiation ne permettraient, si l'AAPé fonctionnait exclusivement sur le salariat, le travail de qualité fourni aujourd'hui par l'équipe de médiateurs bénévoles. Et pour le contrôle judiciaire, les frais de justice étant modulés différemment selon que l'intervenant est salarié ou bénévole, c'est une économie de l'ordre de 500 000 euros qui est réalisée annuellement.

L'AAPé est une association Loi de 1901, agréée par l'État. Elle est habilitée par l'assemblée générale des magistrats du siège et du parquet du tribunal de grande instance de Paris pour l'exercice des mesures présentencielles et les mesures alternatives aux poursuites. Elle est conventionnée avec la cour d'appel de Paris relative à la mise en œuvre de ces mêmes mesures. Ces conventions permettent à l'association de percevoir les frais de justice pour ces activités.

Depuis 1999, elle est agréée par la préfecture de Paris en tant que secteur habilité de la protection judiciaire de la jeunesse pour son service de réparation pénale (en décembre 2012, la capacité du service est portée à 370 mesures par an, pour une durée de cinq ans). Des conventions spécifiques nous lient au parquet de Paris pour les mesures nouvelles.

Marc Féasson, président de l'AAPé

contrat-social en bref

Qu'est-ce qui nous réunit ?

Nous avons constitué un groupe de réflexion d'une cinquantaine de personnes, issues de la « société civile » qui croient aux droits de l'homme et à la démocratie. Notre groupe offre à ses membres l'opportunité d'apporter au débat public des contributions pertinentes et originales.

Nous avons exercé ou exerçons des responsabilités diverses dans la fonction publique, des entreprises ou des associations. Nous constatons que le contrat social qui unit les Français fonctionne mal et, à certains égards, est fragilisé. Nous sommes convaincus que la conception et la mise en œuvre de ce contrat peuvent être progressivement améliorées et nous cherchons à y contribuer par nos travaux.

Sans aucune attache partisane et totalement indépendants, nous tentons, en particulier, à mettre en lumière des obstacles aux changements qui sont souvent occultés.

Que croyons-nous ?

La responsabilité des citoyens est pour nous une valeur cardinale. À nos yeux, la participation des citoyens qui le peuvent, comme bénévoles, à des actions collectives est très souhaitable.

En effet, face aux difficultés plus ou moins durables de nos concitoyens, les prestations de l'État-providence, indispensables (mais aux effets parfois nocifs) ne suffisent pas pour ceux qui auraient besoin d'être accompagnés de façon attentive. Une contribution de bénévoles expérimentés, formés et encadrés pourrait, à nos yeux, être développée qui consoliderait le lien social, vital pour une société de notre temps.

Pour bâtir une société de responsabilité, un État providence refondé et très respecté est indispensable. Dans une organisation plus franchement européenne et décentralisée, il devrait orchestrer réflexions et débats, proposer des normes et les codifier de façon cohérente afin de s'assurer de leur respect. Quant aux institutions comme les écoles, les tribunaux ou les hôpitaux, devenues plus autonomes, elles devraient être rendues davantage capables d'initiatives et d'expérimentations, leurs prestations étant systématiquement évaluées.

Que faisons-nous ?

1. Nous avons conduit des **études** sur des éléments essentiels du contrat social : l'éducation, l'emploi et les retraites dernièrement. Nous cherchons, lorsque nous examinons de tels sujets, à nous informer sans a priori ; en nous demandant si nous sommes capables d'apporter une valeur ajoutée. La dizaine de **déjeuners-débat** que nous organisons chaque année avec les personnalités les plus diverses contribue à notre information et à nos réflexions.

2. Nous essayons de suivre de près l'**actualité** et les réflexions qu'elle suscite. Nos membres disposent à cet effet, une fois par semaine en moyenne, d'**extraits** de livres, rapports ou articles qui nous paraissent substantiels ou originaux ; nous menons des débats internes sur des sujets d'actualité.

3. Tous les deux mois, une **note de conjoncture** s'efforce de synthétiser les faits économiques et politiques majeurs de la période écoulée pour pouvoir prendre en compte l'environnement

qui s'applique aux sujets étudiés et rester attentifs aux facteurs qui commandent la compétitivité française.

4. Nous publions une **lettre trimestrielle** destinée à des personnes que les travaux de Contrat-social intéressent.

5. Nous avons conduit et pouvons initier des actions de **formation** en collaboration avec des établissements universitaires et des grandes écoles.

6. Nous développons des **relations** et des collaborations avec d'autres groupes de réflexions à la démarche similaire.

7. Pour **diffuser** les résultats de nos actions et études, nous les mettons en **ligne** sur notre site internet www.contrat-social.com. Ce site, mis à jour périodiquement constitue le lien avec tous ceux qui partagent notre vision. Nous vous invitons donc à le consulter régulièrement.



Si vous souhaitez rejoindre Contrat-social — ou pour toute question que vous souhaiteriez nous poser — n'hésitez pas à nous contacter.

Contrat-social
8 rue La-Boétie
75008 Paris
contact@contrat-social.com
www.contrat-social.com

Cliquez ici si vous ne visualisez pas correctement cette lettre.

Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir cette lettre.

Contrat-social certifie que le recueil de ces données personnelles a donné lieu à une déclaration à la commission nationale Informatique et Libertés (Cnil), sauf dans les cas de dispense et d'exonération prévus par la loi. Contrat-social s'engage à ne pas communiquer ni divulguer vos données personnelles, hormis le cas où elle y est requise par une autorité judiciaire ou par une disposition légale. Contrat-social s'engage à ne faire aucune utilisation commerciale ou publicitaire des remarques, questions et commentaires qui lui seront envoyés. Ces données seront conservées pour une durée indéterminée.

Conformément à la loi modifiée du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de l'ensemble des données personnelles vous concernant qui ont été collectées au titre de votre utilisation du site. Pour exercer l'un de ces droits, vous devez nous écrire à l'adresse indiquée ci-dessus.